

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Mis à jour : 26 janvier 2022



### SECTION 1

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### 1.1 RÈGLEMENTATION

Les règlements suivants sont sujets à des ajouts et/ou révisions en tout temps et ce, sans préavis. Notez que la direction n'hésitera pas à contacter les autorités policières dans le but d'assurer de la sécurité de tous lorsque nécessaire.

##### 1.2 CODE DE CONDUITE

Toute personne qui entre sur le site a le devoir de se comporter de façon civilisé et respectueuse en tout temps. La direction se réserve le droit de refuser l'accès au site s'ils ont des motifs raisonnables de croire que cette personne ne se comporte pas de façon respectueuse et/ou sécuritaire.

Les enfants doivent être sous la supervision constante d'un adulte. La personne responsable de l'enfant devra faire preuve de bon jugement et veillez à sa sécurité.

##### 1.3 PROPRETÉ

Merci de laisser l'endroit et ses installations aussi propres qu'en entrant. Des bacs de poubelles sont mis à votre disposition sur l'ensemble du site afin de disposer de vos déchets.

##### 1.4 VOL, BRIS OU PERTE

Vous avez la responsabilité de l'ensemble de vos effets personnels, le circuit Ste-croix se dégage de la responsabilité en cas de bris, de vol ou de perte.

##### 1.5 ÉQUIPEMENTS

Il est interdit de déplacer, toucher ou encore replacer un objet appartenant au circuit sans l'accord et le consentement de la direction.

##### 1.6 BRUITS

Le couvre-feu est fixé à 22 h. Passé le couvre-feu, les véhicules peuvent circuler uniquement pour quitter le site. Après le couvre-feu et avant 10 h le matin, aucun bruit ne sera toléré. (Moteur, musique excessive, cris etc.)

##### 1.7 ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnies domestiques sont acceptés sur le site aux conditions suivantes :

- L'animal doit être tenu en laisse et sous surveillance en tout temps.
- La personne responsable d'un animal présentant un comportement agressif devra quitter l'établissement avec le chien concerné.
- La personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal.

##### 1.8 BOISSONS ALCOOLISÉES ET OBJETS INTERDITS

Seules les boissons alcoolisées vendues sur le site du circuit sont permises. Toute personne possédant de l'alcool acheté à l'extérieur du site est sujette à une expulsion immédiate. Toute personne consommant, possédant ou achetant de l'alcool doit être âgée de 18 ans et plus et avoir en sa possession une carte d'identification valide

Vous, vos effets personnels, les voitures, remorque et roulotte pouvez être fouillés à l'entrée de l'événement. Vous consentez à de telles fouilles et renoncez à toute réclamation connexe susceptible de survenir. Si vous choisissez de ne

pas consentir à de telles fouilles, vous pouvez vous voir refuser l'entrée à l'événement. En vertu de certaines lois et règles, certains articles ne peuvent pas être introduits sur le site (notamment l'alcool, les armes ou tout objet jugé dangereux et non sécuritaire). Les articles non autorisés devront être disposés dans un bac prévu à cet effet afin d'accéder au site. Il ne sera pas possible de récupérer ces objets à la sortie puisque nous en disposerons rapidement.

## SECTION 2

### ACCÈS AU SITE ET RÈGLES DE BASES

#### 2.1 ARRIVÉ

Les visiteurs (incluant les pilotes) ne pourront avoir accès au site avant l'heure d'ouverture. *(Les horaires sont disponibles directement sur le Facebook du circuit Ste-Croix)* Si vous prévoyez arriver d'avance, vous pouvez toutefois attendre en haut en vous assurant de laisser un passage d'accès raisonnable pour que les diverses personnes autorisées puissent entrer facilement (employés, direction, média etc.)

#### 2.2 INSCRIPTION ET PAIEMENT

Tout participant devra obligatoirement signer la décharge de responsabilité disponible au poste de péage. À défaut, le participant ne pourra accéder au site (sauf sur indication contraire lors de rares événements). Vous prévoyez nous visiter pour la première fois? Dans le but de bien vous diriger, faite-en mention au responsable du poste d'accueil. Il est important de garder en votre possession votre billet d'accès (estampe, bracelet, collant) puisqu'il pourrait vous être demandé par un membre du personnel.

#### 2.3 STATIONNEMENTS

L'accès aux stationnements des puits est exclusivement réservé aux pilotes. Nous demandons ainsi aux pilotes de ne jamais se stationner dans la pelouse dans le but de diminuer les risques d'incendies *(particulièrement en période de sécheresse)*. Assurez-vous aussi d'être bien positionnés dans les espaces dédiés (lignes) afin de maximiser l'espace. Les visiteurs et les équipiers peuvent toutefois se stationner à proximité dans l'espace central. Lors d'événement compétitif, le personnel vous dirigera également vers les aires de stationnement adéquat.

LES RÉSERVATIONS D'EMPLACEMENT NE SONT PAS ACCEPTÉES.

#### 2.4 ZONE DE TRAVERSE

Il est obligatoire d'attendre l'approbation du signaleur sur place afin de se diriger vers les puits et l'espace central cela vaut tant à l'arrivée qu'au départ. Le signaleur sur place vous fera signe lorsque vous pourrez traverser la piste de façon sécuritaire. En l'absence de signaleur pour une raison quelconque vous devez obligatoirement attendre qu'un des membres de l'équipe se dirige vers vous afin de vous faire passer de façon sécuritaire.

## SECTION 3

### SÉCURITÉ

#### 3.1 PUITS

La vitesse maximale permise dans les puits est de 10 km/h. En cas de comportement jugé non sécuritaire ou inadéquat un avertissement sera émis. Si toutefois un second délit venait à se produire, la direction se réserve le droit de vous expulser du site sans remboursement.

#### 3.2 PIÉTONS

Chaque piéton doit faire preuve de vigilance et ainsi, circuler dans les aires sécuritaires dans les directions appropriées. Autant que possible, les piétons sont invités à prioriser le passage via le tunnel. Il s'agit de l'accès le plus sécuritaire pour circuler sur le site.

#### 3.3 ACCIDENTS (PISTE)

Lorsqu'un accident se produit, il est important de ne pas tenter de sortir du véhicule sauf en cas d'incendie. Lorsque vous sortez de piste, demeurer calme et à l'intérieur de votre véhicule, il s'agit de l'endroit le plus sécuritaire pour vous. Sortez une main à l'extérieur et un membre de l'équipe viendra rapidement vous sortir de cette fâcheuse position. Ne tenter jamais de sortir seul avec votre voiture, vous risquez davantage de mettre des débris, des fluides, de la terre ou autre sur piste ce qui entrainera un arrêt pour nettoyer cette dernière et pourrait rendre les conditions de piste plus difficile par la suite.

### 3.4 ACCIDENTS (SITE)

En cas d'accident sur le site, nous vous demandons de garder votre calme et de laisser place aux responsables afin que ces derniers puissent plus facilement prendre la situation en charge.

### 3.5 MÉTÉO ET INTEMPÉRIES

Pour assurer la sécurité et le confort de tous, vous serez informés aussitôt que possible si toutefois le circuit serait dans l'obligation d'annuler ou remettre le programme dû à la météo. L'annonce sera mise directement sur la plateforme Facebook. Notez que si nous devons nous résigner à mettre fin à un programme en cours aucun remboursement ne sera émis.

### 3.6 VÉHICULE

Tout véhicule motorisé servant au déplacement des équipes ou des visiteurs devra aussi se conformer au précédent règlement et s'assurer de demeurer sécuritaire.

## SECTION 4

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PILOTES

#### 4.1 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Les pilotes et copilotes doivent être vêtus de façon adéquate (*vêtements long, souliers fermés*) et porter un casque de sécurité certifié DOT en bon état (au minimum).

#### 4.2 CAPACITÉ DE CONDUIRE

La consommation d'alcool, drogue ou toute autre substance pouvant affectée la conduite ou le jugement du pilote avant ou durant le programme de course est formellement interdite. Enfreindre ce règlement entrainera une suspension immédiate (*sans remboursement*) de l'accès à la piste.

#### 4.3 FORMATIONS

Lors de votre première visite vous devrez **obligatoirement** suivre une formation de base. Aucun frais n'est exigé. Au besoin et en cas de doute la preuve de l'obtention de ce cours pourrait vous être demandée. Si vous n'avez pas la preuve en votre possession vous pourriez être dans l'obligation de refaire la formation. Le formateur et la direction se réservent le droit de vous refuser l'accès à la piste si malheureusement vous n'avez pas été en mesure de démontrer que vous avez les habiletés ou l'expérience minimale nécessaire.

#### 4.4 PILOTE ET COPILOTE D'ÂGE MINEUR

L'âge minimum requis pour monter sur piste est de (14) ans. Un pilote ou un copilote mineur (de moins de dix-huit ans) devra d'abord obtenir l'autorisation de son père, de sa mère ou de son tuteur légal. La direction et les gestionnaires du circuit Ste-croix se réservent le droit de faire les vérifications requises afin de certifier la validité de l'autorisation parentale.

Le pilote mineur devra aussi faire la preuve qu'il possède les habiletés et les qualifications requises avant d'avoir le privilège d'accéder au circuit. La demande pourrait cependant être refusée selon le jugement de la direction.

## SECTION 5

### VÉHICULE

#### 5.1 INSPECTION

Chaque véhicule devra être jugée sécuritaire par la direction et l'inspecteur sur place. Variant selon le type d'évènement, certaines exigences plus spécifiques pourraient s'appliquer. Il est de la responsabilité de chaque pilote de prendre le temps de bien lire les normes selon sa catégorie. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet du circuit Ste-Croix.

## SECTION 6

### APPLICATION DES RÉGLEMENTS

#### 6.1 NON-RESPECT ET SANCTIONS

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre de ces règles est susceptible de devoir quitter le site et/ou de recevoir un constat d'infraction et/ou être banni pour une période indéterminée. En cas d'expulsion, vous ne pourrez bénéficier d'un remboursement des frais d'accès.

## SECTION 7

### CAMPEMENT

**Uniquement lors d'événements au Circuit Ste-Croix Riverside Speedway, la direction pourra autoriser, sous certaines conditions, les participants à camper sur le site la veille ainsi que la journée de l'événement.**

#### 7.1 CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

- Pour camper, vous devez posséder un ou des billets d'entrée pour l'événement.
- Vous pouvez camper seulement aux endroits désignés.
- Aucun service n'est offert.
- Il est STRICTEMENT INTERDIT, sous peine d'amendes sévères, de vidanger sur le terrain.
- Les unités doivent être stationnées afin de ne pas nuire advenant le cas d'une urgence.
- Aucune génératrice en fonction de 23h à 8h.
- Le bruit doit être limité de 23h à 8h.
- Les feux de camp sont permis sous surveillance.
- Les animaux sont permis, mais les propriétaires doivent ramasser les excréments de ceux-ci. Ils doivent être tenus en laisse en tout temps.
- Disposer de vos déchets aux endroits désignés et laisser votre emplacement propre en tout temps.
- Le circuit se réserve le droit d'exclure tout campeur ne respectant pas les règlements.
- Aucune réservation nécessaire.

#### CE QUI EST AUTORISÉ

- Tentes
- Campeurs
- Tentes-roulottes
- Roulottes
- Remorques

## STATIONNEMENT SPECTATEUR

- Les stationnements sont soumis au principe du « premier arrivé, premier servi ».
- Aucune réservation de place offerte.
- Veuillez suivre attentivement les instructions du signaleur sur place lors de gros événement.
- Aucuns frais de stationnement. S'il vous plait, soyez respectueux des autres utilisateurs et de leurs voitures.
- Au moment de quitter les lieux, soyez respectueux du voisinage.